



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**OBJET :**

N° 9961 - STM

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Règlementation à l'occasion de  
travaux

1 Rue Paul Doumer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise SCHWEITZER S.A.S, siégeant 37 Faubourg d'Alsace à REMIREMONT (88200), qui doit procéder à des travaux pour le compte de la Ville de Remiremont, 1 Rue Paul Doumer ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1<sup>er</sup>. - Les mercredi 19 janvier et jeudi 20 janvier 2022 :

- La circulation sera interdite **Rue Paul Doumer**.

Article 2. - A compter du lundi 17 janvier 2022, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 5 jours :

- Le stationnement sera interdit sur les 6 emplacements matérialisés au droit du n°1 **Rue Paul Doumer**.

- Afin de maintenir la circulation, le stationnement sera également interdit sur les 6 emplacements matérialisés au droit des n°s **4, 6, 8, 10 et 12 Rue Paul Doumer**.

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être mis en fourrière.

- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT  
Le mercredi 29 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. .... 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) ..... 1 ex
- Police Nationale (mail) ..... 1 ex
- Police Municipale (mail) ..... 1 ex
- Gendarmerie (mail) ..... 1 ex
- Centre de Secours (mail) ..... 1 ex
- Affichage ..... 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) ..... 1 ex
- Transport MARCOT (mail) ..... 1 ex
- SICOVAD (mail) ..... 1 ex
- Service A.V.A. (mail) ..... 1 ex
- U.R.C.A. (mail) ..... 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -  
Pôle Transport (mail) ..... 1 ex
- Entreprise
- + affichage chantier (mail) ..... 1 ex